



Le droit des grands parents

Par **Séraphin672**, le **09/09/2008** à **00:25**

Bonjour,rnrnVoilà je suis une future maman célibataire. Le papa m'a laissé tomber et ne veut rien savoir de son enfant, il ne compte pas le reconnaître. rnPour le bien de l'enfant, j'ai pris contact avec mon beau père et sa seconde femme, je leur ai adressé un courrier annonçant au monsieur qu'il va être grand père et que s'il voulait interagir dans la vie de son petit fils j'étais d'accord.rnCependant c'était avant de me rendre compte de tout. Cet homme s'est mit à me rendre fautive de ma situation, à me manquer de respect me traiter comme une moins que rien et insulter ma famille. J'ai donc coupé les ponts avec cet homme. rnJ'aurai voulu savoir s'il pouvait retourner mon courrier contre moi, et s'il était en droit de demander un droit de visite. rnrnMerci d'avance

Par **jeetendra**, le **09/09/2008** à **08:34**

bonjour, comment voulez vous que le grand pere puisse bénéficier d'un droit de visite s'il n'a pas [fluo]de lien juridique avec cet enfant[/fluo] puisque vous dites que votre conjoint ne l'a pas reconnu, par contre rien n'empeche par la suite votre conjoint de reconnaitre cet enfant, cordialement